

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN****Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 4 octobre 2019**

M. ROBERT : Nous allons commencer notre séance de Conseil Communautaire où le report n'incite pas forcément, vu les agendas déjà bien remplis ces fins de semaine avec les différentes manifestations à une représentation nombreuse, nous avons de nombreux excusés ce soir et donc nous allons commencer cette séance en m'adressant à vous, vous demandant s'il y a des remarques particulières sur le compte-rendu de notre dernière assemblée, s'il n'y en a pas, on peut considérer qu'il est adopté. On a l'examen des délibérations sur ce Conseil et la première délibération donc c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération qui est liée à la loi de finances 2019 puisque cette loi de finances a apporté quelques ajouts et quelques modifications en matière de taxe de séjour donc il y a lieu tout simplement d'ajuster notre délibération à ces ajouts, ces modifications apportées par la loi de finances 2019, je le répète ce sont des ajustements presque techniques, on peut simplement citer que dans la délibération vous retrouvez les catégories d'hébergement où les labels ne sont plus tout à fait les mêmes que ceux de la précédente délibération. Un ajustement de plafond également pour les hébergements dits de palace puisqu'ils ont évolué, il y a une seule nouveauté, c'est que les professionnels qui, par voie électronique assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation, en vue de la location d'hébergement ont donc désormais l'obligation de verser la taxe de séjour. Je souhaite bon courage quand même à celles et ceux qui iront vérifier cela, parce que cela sera particulièrement compliqué à exercer. Voilà, Monsieur le Président, mes Chers Collègues.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est déclaratif donc difficile à les contrôler mais en même temps ça nous permet d'avoir une concurrence qui s'applique à toutes les structures d'hébergement sur notre agglomération. Des remarques, pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°2, c'est Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, merci Président depuis 50 ans nous exerçons la compétence assainissement pour 112 000 abonnés et aussi la gestion des eaux pluviales pour l'ensemble de la population. La gestion de l'exploitation et uniquement de l'exploitation est actuellement confiée à VEOLIA dans le cadre d'une délégation de service publique qui s'achève le 31 décembre 2020. Le Conseil Communautaire a confié à un cabinet d'études la rédaction du bilan du contrat actuel et l'étude des différents modes de gestion de l'exploitation future. Vous avez, je pense, tous lu ce document décrivant les avantages et inconvénients des différents modes au regard des spécificités de notre territoire. Ainsi au regard des contraintes de qualité et de continuité du service public ainsi que de l'égalité des usagers devant la loi, considérant notamment que les délégataires garderaient en toute circonstance l'entière responsabilité de la bonne exécution de ce service, il vous est donc proposé d'approuver le principe de la gestion du service d'assainissement collectif et de collecte des eaux pluviales et du service non collectif par voie d'un contrat de délégation de service public pour une durée inférieure ou égale à 7 ans en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements qui seront demandés aux délégataires sur l'ensemble de notre territoire, à l'exception des systèmes d'assainissement de Servins, Villers-au-Bois et Acheville qui sont, je vous le rappelle, des lagunes et qui ne demandent pas la même technicité. D'approuver aussi le contenu et les caractéristiques des prestations que devra réaliser le délégataire telles que définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des collectivités territoriales et enfin d'autoriser, Monsieur le Président, ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure de passation de la Délégation de Service Public, notamment procéder aux formalités de publicité et conduire la procédure pour parvenir au choix d'un délégataire, lequel sera bien sûr soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques, des questions ? Nous avons la procédure qui s'engagera aussi avec une AMO dans ce domaine-là, c'est considéré comme adopté. Merci beaucoup. On continue avec la délibération n°3 à n°6 et c'est Jean-Marie ALEXANDRE qui les rapporte.

M. ALEXANDRE : Il s'agit des délibérations qui étaient normalement dédiées à M. Thierry DAUBRESSE qui n'est pas malheureusement parmi nous, et qui sont, disons, caractéristiques à cette

époque puisqu'en fin d'exercice, il s'agit pour nous d'abonder, de modifier à la marge certaines lignes du budget. Donc, cela ne se fait vraiment qu'à la hauteur de l'épaisseur du trait. Sur le budget principal, on va noter que l'effort consenti par la CALL pour aider les habitants à réduire leurs factures énergétiques est de 1 300 000 euros dont 500 000 € sur fonds propres. Sur le budget annexe, action économique, nous avons mis des crédits complémentaires pour faciliter le retour à l'emploi et pour soutenir les commerces qui ont été impactés par la réalisation du B.H.N.S.. Concernant le budget eau potable, les enveloppes sont ajustées à la hausse dans le cadre de la maintenance du réseau mais aussi pour renforcer les interconnexions entre les différentes communes qui sont aujourd'hui impactées par la période de sécheresse que nous connaissons et puis, s'agissant du crématorium qui a toujours été excédentaire, il s'agit pour nous, cette fois-ci de créer les conditions suffisantes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage qui permette de mettre ce crématorium à niveau. En sachant que l'indice de satisfaction, non pas de ceux qui sont décédés parce qu'ils ne peuvent pas nous en parler, mais des familles qui sont dans la peine et qui ont recours à ce service est exceptionnellement « haut » ce qui est pour les personnels qui y sont affectés une récompense.

M. ROBERT : Voilà, vous avez l'ensemble des mouvements qui ont été évoqués, mouvements financiers. Oui, Pierre.

M. CHERET : Même si nous sommes en équipe restreinte, le Groupe Communiste, comme d'habitude s'abstiendra sur les questions du budget.

M. ROBERT : Donc on va mettre au vote les questions de 3 à 6 en disant que c'est la même procédure de vote comme ça on appliquera. Allez, vote pour avec les pouvoirs ? C'est bon ? Abstention ? Donc, le Groupe Communiste, M. IBBA avec les pouvoirs. C'est bon ? Merci beaucoup. On enchaîne avec la question n°7 et donc c'est Alain LHERBIER qui rapporte en l'absence de Maryse LOUP, les questions 7 à 11.

M. LHERBIER : Merci Monsieur le Président, donc ce sont différentes délibérations concernant des provisions pour des contentieux, il s'agit d'un contentieux relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, principalement pour les EHPAD de Fouquières-lez-Lens, Harnes et Méricourt et ce contentieux se monte à 40 050 €.

M. ROBERT : On enchaîne sur la présentation sur toutes les délibérations, s'il n'y a pas de remarque ? Ça marche comme ça ? Donc, c'est adopté et on enchaîne avec la 8.

M. LHERBIER : Donc, c'est toujours un contentieux relatif à la transmission des documents administratifs aux associations, gestion de la fourrière communautaire aux animaux, donc le préjudice est de 2 500 €.

M. ROBERT : Adopté. On continue.

M. LHERBIER : Donc c'est une provision pour risques et charges sur le contentieux relatif à un effondrement de chaussée lié à l'état du réseau public d'assainissement à Eleu-dit-Leauwette pour un montant de 89 494 €.

M. ROBERT : C'est adopté. Allez, on continue.

M. LHERBIER : Donc, la 10, c'est pour une constitution d'une provision pour risques et charges sur un contentieux relatif au préjudice subi du fait de l'absence du réseau public d'assainissement à Meurchin, ceci pour une somme de 14 467,88 €.

M. ROBERT : C'est adopté et la 11.

M. LHERBIER : Alors, il s'agit toujours d'un contentieux relatif au paiement des intérêts dus sur les indemnités d'expropriation au niveau de Quadraparc II pour un montant de 16 738 €.

M. ROBERT : C'est adopté. On revient aux finances, merci beaucoup sur la délibération n°12, c'est Jean-Marie ALEXANDRE sur les garanties d'emprunt.

M. ALEXANDRE : Oui, alors il s'agit de délibérations aussi classiques que nous retrouvons à l'occasion des demandes des bailleurs sociaux sur les garanties d'emprunt donc, nous avons un logement, rue des Frères à Avion avec Maisons & Cités. Nous avons une garantie d'emprunt pour un EPHAD de 80 logements route de Méricourt à Billy-Montigny avec SIA Habitat. Nous avons 139 logements en réhabilitation, cité des Alouettes à Bully-les-Mines et à Grenay, c'est Maisons & Cités. Garantie d'emprunt, Maisons & Cités, acquisitions en VEFA donc (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 34 logements place Breton et rue Zola à Grenay. Garantie d'emprunt de la même manière par Maisons & Cités 27, logements rue Faidherbe à Liévin. Garantie d'emprunt S.I.A. Habitat, 162 logements individuels, Cité des Genettes à Liévin. Garantie d'emprunt S.I.A. Habitat, de 10 logements individuels, Chemin d'Estevelles à Meurchin. Garantie d'emprunt de 11 logements, avenue François Mitterrand à Sains-en-Gohelle, Maisons & Cités toujours, et puis voilà pour les garanties d'emprunt. Ensuite la délibération n°20, il s'agit d'allouer pour ces conseils judicieux, une indemnité de conseil au Receveur de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Il y a des demandes de vote ou on considère que c'est adopté à l'unanimité ? Pas de demande de vote donc c'est adopté, sur les délibérations 12 à 20. La délibération n°21, c'est Daniel KRUSZKA.

M. KRUSZKA : Oui, Monsieur le Président. Dans le cadre de sa politique de développement économique et d'emploi et dans le contexte particulier du projet de territoire, l'agglomération effectivement a décidé de mettre en place une politique de soutien à la création, au développement et à la pérennisation d'activités économiques relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, De par, sa création d'emplois non délocalisables, l'Economie Sociale et Solidaire, en effet, est un atout pour le développement du territoire. L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir la création, le développement de structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Alors, il faut aussi ajouter, il faut le savoir, il y a plus de 7 000 emplois dans l'agglomération, soit 11,5% du bassin d'emploi sous forme, qu'elles soient associatives dans l'action sociale et notamment les services à la personne. L'objectif final de cette délibération est d'approuver, sachant que d'ailleurs les crédits nécessaires à savoir 130 000 € sont déjà inscrits pour une première fois et prévus au budget, donc d'approuver cet appel à projets qui est permanent de soutien aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire.

M. ROBERT : Merci beaucoup Daniel, c'est aussi le fruit d'un travail de préparation qui est assez important là-dessus il faut le souligner. Des demandes de vote, non ? C'est adopté. Merci beaucoup. Donc on continue avec la délibération n°22 et c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'un avenant à la clôture de Convention Publique d'Aménagement de Quadraparc II. Je rappelle que cette clôture est intervenue le 31 mars 2015, il y a eu un premier avenant qui a résulté d'une omission du Greffe du Tribunal, il convient d'en faire un deuxième mais cette fois-ci un acte rectificatif donc un avenant n°2 parce qu'une fois de plus, il y a eu une omission cette fois-ci d'une parcelle en nature de voirie et donc il convient d'ajouter cette parcelle à l'acte de vente et donc de corriger l'acte de vente initial.

M. ROBERT : Régularisation, c'est adopté. On enchaîne avec la 23, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : C'est un dossier effectivement important dans le cadre de la politique touristique en particulier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, et on est sur le Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette et la création d'un espace restaurant séminaires et là donc, la signature d'une convention d'occupation à caractère commercial donc il s'agirait de signer cette convention pour une durée de 3 ans, il y a eu un appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Une seule réponse a été reçue dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, c'est la réponse de l'Art des mets, un établissement qui est basé sur Béthune, qui est géré par M. Olivier DUEZ qui a 28 ans d'expérience dans le domaine de la restauration. Il souhaite donc s'installer dans cet espace restaurant séminaires pour y développer non pas, une cuisine de type gastronomique, mais une cuisine de type bistronomie. C'est une cuisine faite maison qui travaille sur des circuits courts avec des producteurs régionaux, avec une formation également de jeunes handicapés au métier de la restauration via un partenariat avec la Vie Active et Avenir Pro et l'équipe de ce M. DUEZ serait constituée de 10 salariés et offrirait 9 services par semaine. Cette signature de convention permettrait sur les années 2020, 2021, 2022 d'avoir une part fixe versée par ce restaurateur de 18 000 € en 2020, 19 800 € en 2021 et de 22 200 € en 2022.

2. A cela s'ajouterait une part variable qui serait fonction du chiffre d'affaire de ce restaurateur.

M. ROBERT : Merci beaucoup, les travaux avancent bien en plus. Pas de remarque ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup. On va maintenant au Salon de l'Immobilier, pour la délibération 24.

M. DUPORGE : Voilà un Salon auquel nous allons participer aux côtés de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et de Béthune/Bruay, du SIZIAF également tout cela sous la bannière du Pôle Métropolitain de l'Artois. Ce Salon se déroulerait à Paris au Palais des Congrès du 11 au 13 décembre 2019 et la participation serait de 2 988 € T.T.C..

M. ROBERT : C'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°25, le Port Fluvial de Harnes, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Comme chaque année, vous avez le rapport annuel. Cette année, le trafic du Port Fluvial de Harnes a été de 528 758 tonnes. C'est une augmentation et c'est la 4<sup>ème</sup> année consécutive qu'il y a une augmentation de ce tonnage de 1,05 %, ce qui permet au Port Fluvial de Harnes de retrouver son niveau de 2013, il est à noter que la Société Galloo Recycling spécialisée dans le recyclage des métaux, les objets de consommation en fin de vie, souhaite s'implanter sur le Port Fluvial de Harnes. La surface demandée serait de 5 ha en bord de canal, l'investissement serait de 20 millions, 25 emplois créés et surtout cela générerait une augmentation du trafic de plus de 100 000 tonnes, c'est-à-dire plus de 20 % effectivement du trafic annuel de ce Port Fluvial de Harnes. Donc ce serait une excellente nouvelle pour notre Port à Harnes et pour le Maire de Harnes.

M. ROBERT : Et puis quelque part dans les perspectives avec le Canal Seine Nord, c'est aussi des bonnes perspectives qui s'offrent pour notre territoire. Des remarques, pas de demande de vote ? C'est adopté. La 26, VIVALLEY, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Voilà, dossier un peu « Arlésienne » donc je vous rappelle qu'un lancement à appel à candidatures promoteurs/investisseurs avait été lancé le 28 juin 2016. Il avait abouti au choix du groupement Eiffage Immobilier/Boyardieu-Dehaene/Arthur Loyd pour réaliser ce programme VIVALLEY sur un foncier qui appartient à Territoires Soixante-Deux d'environ 5 000 m<sup>2</sup>. Les deux investisseurs qui avaient été pressentis, c'est-à-dire la Banque des Territoires et Batixia n'ont cessé de jouer en garanties supplémentaires souhaitées, un coup c'était 50 % de commercialisation, un autre coup c'était 60 %, après 70 %. Bref, tout cela est extrêmement compliqué dans la phase de négociation avec la Banque des Territoires et Batixia, donc il vous est proposé, tout en ne lâchant pas, effectivement en fixant une date de clôture de négociation au 31 décembre 2019 et bien au-delà de cette date, si nous ne parvenons pas à négocier et à parvenir à une négociation avec Batixia et puis la Banque des Territoires et bien de reprendre tout simplement ce projet VIVALLEY en maîtrise d'ouvrage directe.

M. ROBERT : On en serait au programme à inaugurer au lieu d'en passer à la démarche à recommencer mais enfin voilà, au moins en tout cas l'agglomération là-dessus enclenche, si jamais on n'arrive pas à avoir satisfaction dans le délai que l'on a amorcé au 31 décembre de cette année. Pas de remarque, c'est adopté. Merci beaucoup. On change de thématique sur l'Aménagement du Territoire et donc c'est Alain DUBREUCQ en l'absence de Dominique ROBILLART qui rapporte les délibérations 27 et 28.

M. DUBREUCQ : Oui, merci Président, cette délibération 27 concerne la ZAC Centralité de Lens, donc il convient d'approuver les modalités de participation du public par voie électronique, du dossier de réalisation. Dès lors, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin envisage en concertation et en cohérence avec la ville de Lens, la réalisation de l'opération d'aménagement de cette ZAC Centralité, il nous revient, l'autorité compétente pour réaliser la ZAC de définir les modalités de mise à disposition du public du dossier relatif au dossier de réalisation de la ZAC Centralité.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est adopté. On enchaîne Alain, toujours la 28. Donc là, la 28, concerne le Pôle d'Excellence Sportif situé sur Angres, Liévin et Givenchy-en-Gohelle. Donc ça concerne l'acquisition auprès de Territoires Soixante-Deux de l'assiette foncière des ouvrages publics constitués par les parkings de l'Aréna Stade Couvert, la rue Maurice Garin et le giratoire Pierre de Coubertin.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. On reste dans cette commission d'aménagement mais on change de thématique, on arrive sur le logement et c'est François LEMAIRE qui rapporte la délibération 29.

M. LEMAIRE : Merci Président. Cette première délibération relative à l'habitat vous propose de modifier la délibération que nous avons adoptée le 5 octobre dernier par laquelle nous avons acté la première liste des 10 opérations retenues au titre de l'ERBM. Ces délibérations vous précisait quels étaient les bailleurs concernés, donc destinés à percevoir l'aide de notre collectivité. Or, il est apparu que dans certains quartiers d'habitats miniers, il n'y avait pas que les bailleurs qui étaient mentionnés mais il y a aussi d'autres bailleurs propriétaires de logements miniers qui, après vérification auprès de la Délégation Interministérielle au renouvellement du Bassin Minier, peuvent également prétendre aux subventions de l'Etat mais également aux subventions de notre collectivité, de notre Communauté d'Agglomération d'où la modification de cette délibération où nous retirons la mention du bailleur concerné, Président.

M. ROBERT : On avance aussi sur ce sujet et l'attente est toujours aussi importante et on a besoin aussi d'ajuster nos dispositifs. Pas de remarques ? C'est adopté, merci beaucoup. François peut continuer avec la délibération n°30.

M. LEMAIRE : Merci. Cette fois, il s'agit d'évoquer notre partenariat avec le groupe national Action Logement, je pense que vous connaissez toutes et tous l'importance qui est celle du groupe Action Logement, Action logement qui vient de renégocier avec l'Etat un nouveau plan de contribution à la politique nationale du logement, convention sur la période 2018-2022 qui se concrétise par 5 milliards d'aide versés aux ménages selon les différents dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par Action Logement, 5,5 milliards concernant le financement des logements locatifs sociaux, 5 milliards pour l'accompagnement des politiques nationales de rénovation urbaine, et 9 milliards, c'est ce qui nous intéresse peut-être encore un peu plus pour le financement d'un plan d'investissements volontaires qui est délégué aux délégations régionales. Plus concrètement ce qui nous intéresse nous, c'est l'intervention d'Action Logement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, les 3 opérations concernées sur notre territoire, le dispositif Action Cœur de Ville sur notre centralité sur Lens et Liévin et bien évidemment dans les quartiers ERBM. Nous avons pu particulièrement cibler les actions dans le parc privé en articulation avec notre prochain programme d'intérêt général, la production de logements locatifs sociaux avec tout particulièrement un volet d'adaptation, l'adaptation aux seniors. La connaissance c'est important des besoins des populations, enfin des publics, qui sont accompagnés par Action Logement, ce sont notamment les salariés qu'ils soient en activité ou qu'ils soient en recherche d'emplois et ce d'ailleurs quel que soit leur âge et puis bien évidemment une autre thématique importante pour nous, c'est tout ce qui relève de l'accession sociale à la propriété. Je pense qu'il est important mes Chers Collègues, de concrétiser ce partenariat avec Action Logement. On a connu de nombreuses années où Action Logement s'était retiré de notre territoire et allait plus facilement vers les territoires un peu plus dynamiques en matière de politique du logement que les nôtres, là où il prenait moins de risque que chez nous. Donc, ce retour d'Action Logement sur notre territoire est plutôt une bonne nouvelle et je pense que nous avons tout intérêt à mobiliser ce levier financier d'où la proposition de délibération qui autorise le Président à signer une convention de partenariat durant 3 années.

M. ROBERT : Merci beaucoup François, c'est vrai que ce sont des types de partenaires que l'on retrouve, l'ancien 1 % logement qui permettent aussi de diversifier notre parc et d'accélérer la réhabilitation. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. François continue avec la 31 maintenant.

M. LEMAIRE : Merci un nouveau DEPAR pour la Poste, DEPAR pour Diagnostic Energétique Pour l'Accompagnement à la Rénovation. C'est un programme qui a été initié en novembre 2016 par la Poste pour accompagner le plan national de lutte contre la précarité énergétique, ça se fait dans le cadre des certificats d'économie d'énergie qui sont valorisés. L'objectif est de repérer les ménages qui sont en situation de précarité énergétique, de les sensibiliser aux usages économes, ce qu'on appelle les éco-gestes et surtout c'est ce qui nous intéresse un peu plus dans ce partenariat de réaliser un diagnostic des logements, des populations dans des logements, ce qu'on appelle les passoires thermiques et surtout de les informer et de les orienter sur les possibilités de financement qui sont les leurs, pour engager des travaux de rénovation thermique. L'intérêt pour nous, je viens de le dire, c'est de repérer les foyers concernés qui ne se manifestent pas forcément aujourd'hui dans le cadre de

différents programmes que nous mettons en œuvre, c'est ce qu'on appelle les ménages invisibles, d'articuler ce dispositif avec notre programme d'intérêt général qui va démarrer début 2020 puisque la consultation et la finalisation sont en cours. L'enjeu pour nous, il est estimé à hauteur de 4 300 logements dans les quartiers E.R.B.M. et on a des enjeux aussi auprès des propriétaires privés dans les quartiers d'habitat minier et puis on avait dans le cadre de l'évaluation du P.I.G. ciblé aussi les communes rurales dans lesquelles on a aussi un parc privé ancien qui nécessite un accompagnement un peu plus soutenu. Je ne vais pas détailler le mode opératoire, vous l'avez vu, il y a un tas d'annexes qui vous précise comment les choses seront mises en place par la Poste, vous avez même les modèles de courrier. Bien évidemment, il nous est demandé une participation financière à hauteur de 89.07 € T.T.C.. Nous sommes partis sur une base d'à peu près 100 visites par an. Le retour d'expérience des territoires qui ont déjà initié le partenariat, est plutôt positif puisque sur 100 logements qui ont été ciblés, aujourd'hui on est à peu près sur 3 à 5 visites de diagnostics techniques réalisés. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer cette convention et bien évidemment de verser notre contribution jusqu'en 2021.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour ces explications très claires mais qui montrent en même temps l'ambition que l'on porte et le travail qui a été réalisé par François et les équipes de l'agglo sur cette thématique. Pas de remarque ? C'est adopté. François continue avec la 32.

M. LEMAIRE : Merci, c'est surtout le travail des services, je profite pour les remercier et les féliciter. Cette fois, Président, il vous est proposé de répondre à l'appel à projets lancé par la Région, l'Etat et l'ADEME pour la mise en place d'un Guichet Unique de l'Habitat, un GUH, ce n'est pas très beau, dans notre agglomération. Le Guichet Unique de l'Habitat a pour objectif d'informer, de conseiller, d'orienter les différents habitants de notre agglomération sur les dispositifs relatifs à la rénovation, à la lutte contre, je dirais, les passoires thermique mais aussi l'adaptation de leurs logements et notamment adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie. L'objectif est également de fédérer les professionnels et les institutionnels de notre territoire, celles et ceux avec lesquels nous sommes déjà en partenariat et d'animer bien sûr ce réseau des GUH au niveau régional. Nous pourrions ainsi bénéficier d'aides en termes d'ingénierie mais aussi d'aides financières de la part des différents financeurs. L'intérêt pour nous, il est par rapport à notre projet de création de maison de l'Habitat Durable qui a d'ores et déjà été présenté dans ces grandes lignes en commission. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à répondre à cet appel à projets et bien évidemment à signer notre dossier de candidature.

M. ROBERT : On donne le « go » pour le GUH. Pas de remarque ? Allez, c'est adopté. François, la 33 s'il te plaît.

M. LEMAIRE : Oui, cette fois, c'est l'habitat itinérant dont il s'agit mes Chers Collègues, puisqu'il vous est proposé d'engager une convention de partenariat avec nos collègues de la CAHC pour ce qui relève des aspects financiers de gestion de l'aire de grand passage qui vous le savez, est actuellement basée sur la commune de Billy-Montigny. Nous avons délibéré souvenez-vous en le 25 avril dernier à ce sujet. Cette convention a pour objet de préciser les aspects financiers concernant la réalisation des travaux qui se sont élevés à 240 000 € T.T.C., vous voyez on est loin de ce qui avait été annoncé par certains dans la presse mais également pour la gestion et l'exploitation de l'équipement, ce qui représente à peu près 21 000 € de dépenses par an. La répartition des coûts se fera sur la base d'un tiers pour la CAHC et deux tiers pour la CALL au regard de la population des deux agglomérations. Il vous est proposé bien évidemment de tenir compte des dépenses qui avaient été engagées par la CAHC en 2017 puisque nous avons eu une aire de grand passage provisoire, très provisoire sur la commune de Rouvroy. Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

M. ROBERT : On régularise comme c'était dans l'égalité de traitement dans le cadre du schéma départemental qui liait nos deux collectivités. C'est adopté, merci. François maintenant la 34.

M. LEMAIRE : Sujet sensible, puisqu'il vous est proposé de renouveler la demande d'exemption pour la commune de Vimy à l'article 55 de la Loi S.R.U. pour la période 2020-2022, Vimy est l'une des seules communes carencée sur notre agglomération. Alors pour autant on n'est pas loin de l'objectif de 20 % puisque Vimy est à 15 % de logements locatifs sociaux ça a été vérifié par nos services. Globalement la commune de Vimy au regard des efforts qu'elle a engagés depuis ces dernières

années, devrait atteindre ses objectifs d'ici 3 ans à peu près. Vous voyez il y a lieu de renouveler cette exemption.

M. ROBERT : Et toutes les communes seront en conformité de cette façon-là. Pierre.

M. CHERET : Une remarque Président, nous on devait rappeler un peu la position que nous avons eue la dernière fois, bien sûr nous n'avons aucun règlement compte à avoir avec Vimy avec qui nous avons de très bonnes relations d'ailleurs mais tout simplement, d'un côté on nous dit : « il faut réduire la voilure sur les logements sociaux » et de l'autre côté on accepte quand même qu'ils n'avancent pas à grande vitesse sur cette question y compris on les aide à ne pas accélérer.

M. ROBERT : On met donc au vote la délibération ? La délibération 34. Vote pour ? Avec les pouvoirs ? Ah ! Vous votez pour ? Mais comme ça au moins ça le matérialise, c'est encore mieux. Merci, pas d'abstention et pas de vote contre. Donc, c'est bien l'unanimité et ça permet aussi d'entériner par rapport aux prises de parole, c'est toujours mieux. La délibération n°35, François.

M. LEMAIRE : La dernière concernant l'habitat, le logement. Les collègues élus qui, dans les communes sont guichets enregistreurs, la demande de logement locatif social, connaissent le G.I.P., SNE (Système National d'Enregistrement) qui a été chargé d'élaborer un système de cartographie de l'occupation du parc social, notamment à partir des enquêtes obligatoires qui sont réalisées par les bailleurs sociaux, ces fameuses enquêtes O.P.S. et R.P.L.S. qui datent d'ailleurs les dernières de 2016-2018. Donc ces données sont importantes pour nous puisqu'elles vont nous permettre d'avoir comme le nom l'indique une meilleure connaissance de l'occupation du parc, du parc social et ce qui va nous permettre aussi de mesurer la mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution que nous avons formalisée et adoptée, il y a encore quelques semaines, quelques mois. Ce qui est intéressant, c'est que l'outil nous permet d'avoir des données à l'échelle régionale mais de zoomer à l'échelle de la commune, à l'échelle de l'agglomération même sur une zone de 200 m, ce qui est donc quand même relativement précis. C'est un outil, qui grâce à cette convention sera utilisable par les services de l'agglomération et si j'ai bien compris qui pourra également être délégué aux communes mais dans des conditions qui resteront bien évidemment à formaliser. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer cette convention d'accès aux données avec l'Association Régionale H.L.M..

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est adopté. La délibération 36 vise à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui vous est proposé de confirmer et d'adopter par cette délibération et qui vit sur la période 2018-2023, qui était annexée dans la délibération 36 et s'engager dans la réduction des déchets à hauteur de 10 % tel que c'est spécifié dans la délibération. Pas de remarque ? Merci beaucoup. On enchaîne, la 37 et la 38, c'est Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, il s'agit tout simplement et je me permets de prendre la 38 et la 37 effectivement puisque c'est quelque part le même rapport sur le prix et la qualité des services « Eau », je vous rappelle que depuis 6 ans, le prix de l'eau n'a pas augmenté. Ce rapport de 2018 a été présenté à la CCSP, autrement dit à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi que d'ailleurs à la Commission des Services à la Population où il a reçu un avis favorable, vous l'avez tous lu, il est très agréable à lire, il est en couleur, bien présenté et je dois féliciter les services, et VEOLIA un petit peu aussi, qui a travaillé là-dessus.

M. ROBERT : Et donc personne n'a de remarque et de question sur ces deux rapports tellement c'était clair, on peut les adopter tranquillement, les 37 et 38 ? Oui, merci beaucoup. La délibération 39 vise à répondre à une sollicitation d'une association qui a subi d'ailleurs des dégradations avec la ville de Bénifontaine dernièrement vous avez pu le voir sur la Fosse 13 bis dite Félix Bollaert à Bénifontaine, qui cherche à valoriser depuis plusieurs années le patrimoine minier, à se rapprocher d'autres associations telle que l'association du Musée de Harnes ou d'autres associations qui œuvrent dans le même objectif pour notre agglomération en faisant l'acquisition d'un fond de collection qui pourra être un fond mutualisé sur l'ensemble de notre territoire et mis à disposition des communes ou des associations qui le souhaiteraient, notamment dans le cadre des Fêtes de la Sainte Barbe et de façon plus pérenne aussi notamment à Harnes, là où il y a le Musée de la Mine. Donc la délibération n°39 vise à apporter notre contribution à cette association pour permettre l'acquisition de ce fond. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La délibération 40, schéma intercommunal de lecture

publique sur le territoire, vise à engager l'agglomération dans ce schéma et notamment par la signature avec la DRAC et les autres partenaires institutionnels du Contrat de Territoire Lecture mais également la création d'un poste de coordinateur parce qu'on sait très bien que la lecture publique est quand même avec différents aspects beaucoup plus larges que l'activité qui peut se réunir dans les médiathèques, là-aussi en filigrane le projet que l'on peut avoir de mise en réseau et la concrétisation de cette mise en réseau avec différentes actions et donc de recruter un coordinateur ou une coordinatrice de lecture publique dans la filière catégorie A chargée de la culture et du pilotage pour piloter ce dispositif et donc répondre au crédit qui avait été mis au budget à cette occasion. Pas de remarque ? On pourra enclencher la procédure à ce niveau-là. Merci beaucoup. On enchaîne avec les délibérations liées à la Politique de la Ville et Alain BAVAY pour la délibération n°41.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, tout d'abord la 41 avec l'adhésion à l'IREV, je ne referai pas la description de cet acteur incontournable de la Politique de la Ville sur le territoire, tant en matière de formation des acteurs qu'en matière d'accompagnement des projets et donc il vous est proposé d'apporter une subvention de 5 000 € à l'Institut Régional des Etudes pour la Ville.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Comme d'habitude avec cette association, c'est adopté. On peut souligner la qualité de leur travail, tout à fait. On continue la 42, Alain.

M. BAVAY : Oui, la 42, il s'agit d'apporter une subvention à la Coopérative Jeunesse de Service qui a œuvré cet été sur les communes de Sains-en-Gohelle, Bully, Grenay et Mazingarbe. Le bilan de l'opération est tout à fait favorable et donc nous apporterons notre contribution à hauteur de 1 245 €.

M. ROBERT : C'est adopté. La 43.

M. BAVAY : La 43, là pour 2 000 €, une subvention aux Concerts de Poche, une association qui se propose de faire la promotion de la musique classique sur le territoire Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération. L'opération de cette année concernait les communes de Liévin, Avion et Harnes, me semble t'il et se terminera par un concert à Avion au mois de décembre.

M. ROBERT : Il n'y a pas de remarque, c'est adopté ? Merci beaucoup. Alain, la 44.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, nous avons signé le 27 juin 2015, notre Contrat de Ville et la Loi de Finances 2019 prévoit de les prolonger jusqu'en décembre 2022. Il a donc été mené un travail de clause de revoyure si je peux m'exprimer ainsi et qui nous amène à mettre en évidence dans un protocole, 14 engagements pour la fin de ce Contrat de Ville entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération. Il s'agit donc d'acter cet engagement.

M. ROBERT : Allez, c'est adopté.

M. BAVAY : La 45 vous demande, Monsieur le Président, de signer la convention-cadre du PAQTE. Ce programme d'intervention des entreprises sur les quartiers prioritaires qui fait suite à la charte entreprise et quartiers et qui donc, vise à mobiliser les entrepreneurs privés sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Politique de la Ville notamment pour favoriser l'emploi mais également tout ce qui est stage en entreprise et notamment les stages de 3<sup>ème</sup>.

M. ROBERT : Là aussi, c'est un engagement important pour l'agglo pour compléter notre dispositif auprès des étudiants, des scolaires, des lycéens, des collégiens. C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Je reviens sur la délibération n°3 parce que Jean-Marie avait un complément, en changeant l'ordre du jour, ça a été un peu rapide, voilà. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Justement pour financer l'ensemble, une partie de l'ensemble de ce qui a été présenté notamment à l'instant, il s'agit d'ajouter 40 000 € sur la ligne manifestations fêtes et cérémonies et on trouvera ça dans le budget général sur l'enveloppe 38.46 parce que c'est bien d'annoncer qu'on va financer telle ou telle manifestation, c'est encore mieux d'avoir la rigueur budgétaire qui nous permette de le faire, donc c'est un simple ajustement à l'intérieur du Budget Général sans modification autre que celle-là, c'est une précision.

M. ROBERT : Oui, il fallait apporter la précision pour que derrière ça puisse aussi être bien retranscrit, bien adopté dans ces mêmes termes. Donc, on reprend les mêmes procédures de vote que par

rapport à la délibération n°3, si on est d'accord, donc en prenant le Groupe Communiste qui s'était abstenu donc pour les mêmes et M. IBBA avec les pouvoirs des uns, des autres, ça vous va, on fait comme ça ? Merci beaucoup et donc la dernière délibération pour ce soir, c'est la délibération 46 et c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCHINSKI : Oui, Monsieur le Président. Donc le Pass numérique sur nos 36 communes, une démarche volontariste, en effet la CALL s'engage pour aider des personnes en difficultés face à l'outil numérique donc dans le cadre de la feuille de route numérique avec des animations, des Espaces Publics Numériques communaux. La CALL a profité d'une opportunité, une opportunité dans le cadre du Plan National pour le numérique inclusif, de répondre à l'appel à projets. Les PASS comme vous le savez sont comparables aux chèques services d'une valeur de 10 € donnant accès à des services d'accompagnement au numérique. Donc, il s'agit pour la CALL d'une dépense de 482 900 € mais financée à hauteur de 313 900 € par l'Etat et avec un autre financement, un financement FEDER de 101 400 €. Et bien, si vous faites les comptes, il s'agit d'une dépense nette pour la CALL de 67 600 € pour 40 000 Pass Numérique. Voilà, Monsieur le Président, il s'agit de vous autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. ROBERT : Bonne opération pour la CALL mais surtout une bonne opération pour la population, tout à fait. Pas de remarque ? C'est adopté. Conseil éclair mais en tout cas, je pense que tout le monde avait eu bien le temps d'examiner les délibérations pour la précédente séance, ce qui fait qu'aujourd'hui dans l'examen et le vote ça a pu être plus rapide. Merci beaucoup à celles et ceux qui étaient là ce soir pour pouvoir examiner et voter et surtout à continuer à faire avancer les projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Bonne soirée.